

Assurance-santé—Loi

Le président suppléant (M. Herbert): Encore une fois, ce n'est pas un rappel au Règlement. Je demande au député de Northumberland-Miramichi de parler uniquement du discours.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est précisément ce que j'allais faire, monsieur le Président, quand le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) m'a interrompu à deux reprises. Quoi qu'il en soit, je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a rendu service au parti conservateur et aux Canadiens en présentant ce projet de loi. Elle a poussé les conservateurs dans leurs derniers retranchements et les a obligés à prendre position sur l'assurance-maladie.

Le député de Hillsborough a joliment réussi aujourd'hui, si je peux m'exprimer ainsi, à noyer le poisson. Après avoir écouté attentivement son discours où il s'est efforcé de ménager la chèvre et le chou, j'aurais voulu l'obliger à préciser sa position sur la surfacturation. Puisqu'il n'y est pas pour répondre à ma question, force m'est de conclure, d'après les propos qu'il a tenus et sa façon de s'associer si étroitement aux membres de la profession médicale qui pratiquent la surfacturation, qu'il est lui-même en faveur de cette pratique.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue de Northumberland-Miramichi sait pertinemment qu'il est interdit de prêter des intentions. Il peut dire ce qu'il pense, lui, mais non pas prêter à d'autres des propos qu'ils n'ont pas tenus.

Le président suppléant (M. Herbert): Je regrette, mais il ne s'agit pas d'une question de Règlement, mais d'un sujet de discussion. Je demande au député de Northumberland-Miramichi de conclure.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'en aurais maintenant terminé si l'on ne m'avait de nouveau interrompu. Le député de Hillsborough est manifestement en faveur de la surfacturation . . .

M. Thacker: Ce n'est pas vrai!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Cela m'amène à demander au parti conservateur, en l'occurrence à son critique officiel et avec votre permission, monsieur le Président, quelle est sa position à l'égard de la surfacturation. Les conservateurs sont-ils pour ou contre?

M. Epp: Je tiens à répondre à cela, monsieur le Président, et à dire au député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) que, s'il a beaucoup d'expérience, il a encore manifestement beaucoup à apprendre, et notamment à écouter.

Je signale au député que la position officielle du parti conservateur est dans le sens des principes du projet de loi. Si le député a lu le projet de loi, celui qu'a présenté son propre ministre, il saura que les médecins et les hôpitaux qui ont recours à la surfacturation et au ticket modérateur sont passibles d'amendes. J'ai déjà dit au nom de notre parti—notre chef l'a dit et tous les membres de notre caucus étaient entièrement d'accord—que nous ne favorisons pas la surfacturation.

Cela dit, je pense qu'il y a un autre point qui doit être soulevé. Je voudrais que le député écoute. La loi canadienne sur la

santé n'aborde absolument pas certains des problèmes cruciaux du régime de soins de santé au Canada. C'est ce que le député de Hillsborough (M. McMillan) a signalé. Ce qu'il dit c'est que lorsqu'on examine les aspects du projet de loi présenté par le ministre, il est normal également de se pencher sur d'autres aspects, et c'est un point de vue que j'ai défendu dans mon intervention également. En parlant avec des professionnels de la santé, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas contre l'assurance-maladie. Ce qui les inquiète grandement, c'est la réalité démographique à laquelle nous ferons face en tant que Canadiens. Ils s'intéressent à la médecine défensive, à la technologie, à ses répercussions sur les coûts, aux soins préventifs et à la meilleure utilisation possible des professionnels de la santé. Ils croient surtout fermement que le régime médical actuel ne pourra survivre et être amélioré que si le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et les professionnels de la santé collaborent.

Je connais le député assez bien. Je crois pouvoir affirmer qu'il est assez impartial même si ses observations d'aujourd'hui pourraient laisser penser le contraire. Les professionnels de la santé croient fermement que le ministre a essayé de livrer une bataille politique. Or, cette bataille a été désamorcée, et comme le député le sait, beaucoup de députés libéraux de l'arrière-ban le regrettent vivement. A l'heure actuelle, nous nous intéressons non seulement au projet de loi, mais également à d'autres questions. Je voudrais que le député me dise sa position sur ces cinq ou six autres questions que j'ai reprises et que le député de Hillsborough a enjolivées dans son intervention.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. La période réservée aux observations a expiré.

M. Gary F. McCauley (Moncton): Monsieur le Président, voilà depuis mai 1979 que je suis assis ici sur ma large banquette du dernier rang. Depuis février 1980, je suis le témoin sans cesse étonné des comportements de l'opposition officielle. J'ai vu ses députés saper la crédibilité du Parlement. Je les ai vus s'amuser grotesquement à faire sonner le timbre.

M. Forrestall: Est-ce là votre discours de début?

M. McCauley: Je les ai vus faire obstacle intentionnellement et sans raison à l'adoption de bons projets de lois.

M. Thacker: Est-ce qu'il est vraiment député? Je ne l'avais pas encore vu ici.

M. McCauley: Je les ai vus bondir de derrière les rideaux comme des gamins, pour voter contre des textes qui avaient pour but d'aider de nombreux Canadiens. Je les ai vus faire les clowns, ternir l'image des autres parlementaires qui se consacrent avec honnêteté et intégrité à la défense des intérêts de leurs mandants. Le pays tout entier a été témoin des convulsions dans lesquelles le parti de l'opposition officielle a cherché une position qui plaise à tout le monde au sujet de la loi sur le transport du grain de l'Ouest. L'opposition officielle s'est contentée de proposer de ne rien faire durant encore trois autres années.